



Le Mini-stage de Découverte Professionnelle : dispositif Pass'Métier

LE MINI STAGE	<p>Un jeune peut effectuer une période d'observation pendant ses vacances scolaires, et pendant les vacances d'été. Il existe un dispositif qui encadre les mini-stages, pour les jeunes scolarisés, de la 4ème à la Terminale et pour les étudiants. Comme tous les stages, les mini-stages doivent être formalisés par une convention.</p> <p>C'est l'occasion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir l'entreprise et ses différents métiers. - Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel. - Se familiariser et vivre au quotidien la réalité des professions. - Se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage par la suite.
BENEFICIAIRES	<p>Les collégiens de 14 ans minimum (4ème et 3ème), les lycéens, et universitaires (quel que soit leur âge).</p> <p>Le stagiaire conserve son statut scolaire, universitaire. Il ne peut prétendre à aucune rémunération. Il est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, les visites médicales et les horaires. Il est tenu à une obligation de secret absolu.</p>
ENTREPRISES D'ACCUEIL	Tous les types d'entreprise (publique ou privée), les associations, les professions libérales, etc.
PERIODE ET DUREE	<p>Le Mini-stage se déroule pendant les vacances scolaires, y compris les vacances d'été, sur une période de 1 à 5 jours en entreprise.</p> <p>La durée de présence hebdomadaire du stagiaire en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures pour les stagiaires de moins de 15 ans et 35 heures pour les stagiaires de plus de 15 ans répartis sur 5 jours.</p>
FORMALITES	<p>4 acteurs sont en présence pour le stage en entreprise : le jeune, ses représentants s'il est mineur, l'entreprise et la chambre consulaire.</p> <p>Une convention doit être signée entre l'entreprise d'accueil, le jeune et son représentant légal, puis visée par l'organisme consulaire dont dépend l'entreprise (suivant les cas : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre d'Agriculture).</p> <p>Dès que le jeune a trouvé une entreprise d'accueil, l'entreprise (ou le jeune) peut demander à l'Organisme Consulaire un modèle de convention et les notices informatives (une à l'attention de la famille, une autre à l'attention de l'entreprise).</p>
CONTACTS	Pour chacun des secteurs dont dépendent les entreprises (Commerce et Industrie, Métiers ou Agriculture), se renseigner auprès de chaque Chambre départementale. Voir tableau ci-après.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

CCI Charente	Jean-Richard LAFFORT	05.45.90.13.01	jean-richard.laffort@cifop.fr
CCI Rochefort	Laurence PLAIRE	05 46 84 11 68	l.plaire@rochefort.cci.fr
CCI La Rochelle	Marylise DANEAU Angélique LE BASLE	05.46.00.19.93 05.46.00.54.26	a.lebasle@larochelle.cci.fr m.daneau@larochelle.cci.fr
CCI de la Corrèze	Annick DOTTIN	05 55 18 94 54	adottin@correze.cci.fr
CCI Creuse	Marie-Hélène NIVERT	05.55.52.42.57	mhnivert@creuse.cci.fr
CCI Dordogne	Bernard GUINOT	05 53 35 72 72 06 22 77 30 87	b.guinot@dordogne.cci.fr
CCI Bordeaux Gironde	Catherine DECES	05 56 79 52 16	cdecés@bordeauxgironde.cci.fr
CCI Limoges et Haute-Vienne	Henda LASRAM	05.55.45.15.45	henda.lasram@limoges.cci.fr
CCI des Landes	Virginie BEIGBEDER	05 58 05 44 63	virginie.beigbeder@landes.cci.fr
CCI Lot-et-Garonne	Sandra MATTIOLI	05 53 77 10 56	s.mattioli@cci47.fr
CI Bayonne	Vanessa FLORENCE	05 59 46 59 72	v.florence@bayonne.cci.fr
CCI Pau Béarn	Sandrine LAFARGUE	05 59 82 51 09 05 59 82 51 47	apprentissage@pau.cci.fr
CCI Vienne	Pascale LAVENAC	05 49 60 35 78	plavenac@poitiers.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Charente	Olivier MIGNOT	04 45 90 47 00	o.mignot@cma-charente.fr
Charente-Maritime	Marlène MERIEL	06 38 81 86 39	m.meriel@cm-larochelle.fr
	Virginie BARON ROBERT	06 84 54 57 91	v.baron@cm-larochelle.fr
Corrèze	Sylvie FANGUIN	05 55 29 95 95	s.fanguin@cma-correze.fr
Creuse	Isabelle BERTON	0555512727	i.berton@cma-gueret.fr
Gironde	Kevin TRAUQUET	05 56 99 91 39	kevin.trauquet@cm-bordeaux.fr
Landes	Didier THOMAS	06 43 66 29 92	d.thomas@artisanat-aquitaine.fr
Lot et Garonne	Christelle BURGER	05 53 77 47 77	christelle.burger@artisanat-aquitaine.fr
Pyrénées Atlantiques		06 43 66 29 92	d.thomas@artisanat-aquitaine.fr
Deux-Sèvres	Julie PASQUET	05 49 77 87 81	j.pasquet@cma-niort.fr
Vienne	Cindy DELAITRE	05 49 88 13 01	c.delaitre@cm-86.fr
Haute-Vienne	Eric MOUNEY	05 55 45 27 15	e.mouney@cm-limoges.fr





CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Charente	Christine MASSONAUD	05.45.67.49.81	christine.massonnaud@charente.chambagri.fr
Charente-Maritime	Rachel PONS	05.46.50.45.00	apprentissage@charente-maritime.chambagri.fr
Corrèze	Céline GENESTE	05.55.21.55.62	celine.geneste@correze.chambagri.fr
Creuse	Patrick LE GOUX	05.55.61.50.00 06.60.57.81.61	patrick.legoux@creuse.chambagri.fr
Dordogne	Magali VILLEMUR	05.53.35.88.48	magali.villemur@dordogne.chambagri.fr
Gironde	Anne-Marie FRADIN	05.56.79.64.25	apprentissage@gironde.chambagri.fr
Landes	Christine PASSICOS	05.58.85.45.40	formation@landes.chambagri.fr
Lot et Garonne	Sabine SAUDOYER	05.53.77.83.97	sabine.saudoyer@ca47.fr
Pyrénées Atlantiques	Jean-Claude ALBERT	05.59.80.69.81	jc.albert@pa.chambagri.fr
Deux-Sèvres	Brigitte BLAUD	05.49.77.15.15	apprentissage@deux-sevres.chambagri.fr
Vienne	Muriel HALOUA	05.49.44.75.47	murielle.haloua@vienne.chambagri.fr
Haute-Vienne	Corinne MALLEFOND	05.87.50.42.35	corinne.mallefond@haute-vienne.chambagri.fr